

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17313**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Fabricant deviseur

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'imprimerie et des industries graphiques - Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC) | Secrétaire CPNE |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3138 - Imprimeries de labeur et industries graphiques

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les personnes ayant obtenu le CQP de Fabricant deviseur doivent pouvoir réaliser les activités suivantes :

Réaliser des devis adaptés aux besoins du client

Préparer la lise en fabrication et piloter la production

Intégrer les contraintes de production et communiquer et rendre compte

Mettre en œuvre les procédures qualité sécurité et environnement

Pour réaliser l'ensemble de ces activités, ils doivent être capables de mettre en œuvre des compétences suivantes :

Identifier le processus de fabrication des différentes productions d'une entreprise de l'industrie graphique

Analyser les éléments composants les coûts

Elaborer un devis

Effectuer une veille technologique

Conseiller le client au niveau technique

Vérifier la faisabilité technique d'un produit des industries graphiques

Paramétrer la base de données techniques et tarifaires dans un logiciel de GPAO

Renseigner un dossier de fabrication

Définir un planning de fabrication

Gérer l'approvisionnement et les stocks en matière d'œuvre

Organiser le travail

Piloter la fabrication d'une commande

Prendre en compte un dysfonctionnement dans le processus de fabrication

Assurer l'interface entre le client, les fournisseurs, les sous-traitants et les services internes

Communiquer et rendre compte

Communiquer avec son équipe

Intégrer l'environnement informatique dans son travail

Intégrer les possibilités et les contraintes des entreprises des industries de l'impression et de la communication

Intégrer les possibilités et les contraintes de la réalisation graphique plurimédia

Intégrer les possibilités et les contraintes du prépresse

Intégrer les possibilités et les contraintes liées à l'impression et au façonnage

Intégrer les possibilités et les contraintes liées au conditionnement, à l'expédition et au routage

Prendre en compte le traitement de la couleur

Appliquer les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité

Intégrer les enjeux liés au respect de l'environnement dans sa production

Assurer le suivi de la qualité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur des Industries Graphiques représente en 2016 : 4 200 établissements France entière. Regroupés en trois grandes familles de métiers : prepresse (NAF 1813z), imprimerie (NAF1812z), façonnage (NAF 1814z), les entreprises sont plutôt de petite taille 75% des entreprises comptent moins de 10 salariés. Les 50 000 salariés du secteur se répartissent de la façon suivante : 19 % des salariés en prepresse, 45% des salariés en impression et 36% des salariés en façonnage.

fabricant deviseur

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1308 : Intervention technique en industrie graphique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour le candidat ayant suivi une formation préparatoire au CQP, il doit

Valider tous les blocs de compétences, c'est-à-dire obtenir une note minimum de 12/20 à chaque bloc de compétences composant le CQP.

Rédiger et présenter un dossier professionnel et obtenir une note minimum de 12/20

Le candidat rédige un dossier professionnel sur la base d'une trame qui lui est remis en amont. Dans ce dossier, le candidat est amené à décrire son parcours de formation ainsi que son projet professionnel. Il présente son entreprise et les productions qu'il a réalisées.

L'oral se déroule en 2 temps :

le candidat présente son dossier (10 minutes)

un temps d'échange avec le jury autour du dossier professionnel (20 minutes)

Une fois que le candidat a terminé son oral, le jury délibère et complète la grille de notation prévue à cet effet.

Pour les candidats qui souhaitent obtenir le CQP par Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Après avoir renseigné un dossier de recevabilité de leur demande de VAE qui permet d'attester de l'expérience préalable du candidat au métier de fabricant de devis, celui-ci va rédiger un dossier-mémoire. Il s'agit, en suivant une trame prédéfinie qui renvoie aux différentes compétences du référentiel, de donner les moyens au candidat de démontrer celles qu'il maîtrise au travers d'une formalisation par écrit décrivant le métier et les activités mises en œuvre.

Si le contenu du dossier mémoire est validé par le jury, le candidat est convoqué pour une présentation orale qui vise à confirmer ses compétences ou au contraire à repérer d'éventuelles limites. Il s'agit au travers de cet échange de procéder à une évaluation du candidat qui soit la plus représentative possible de ses acquis.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--------------------------------------|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17313 - Réaliser des devis adaptés aux besoins des clients | Etude de cas |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17313 - Préparer la mise en fabrication et piloter la production | Rapport d'activités |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 17313 - Intégrer les contraintes de production et communiquer et rendre compte | Epreuve écrite + épreuve orale |
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 17313 - Mettre en œuvre les procédures qualité, sécurité et environnement | Epreuve écrite |

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | En fonction du ou des modalités d'évaluation, le jury sera composé de : Pour les épreuves écrites et les rapports d'activités : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat. Pour les épreuves pratiques, les épreuves orales et le dossier professionnel : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat et un professionnel (du secteur ou non) ayant des compétences dans la certification visée |

| | | |
|---|---|---|
| En contrat de professionnalisation | X | En fonction du ou des modalités d'évaluation, le jury sera composé de : Pour les épreuves écrites et les trappports d'activités : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat. Pour les épreuves pratiques, les épreuves orales et le dossier professionnel : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat et un professionnel (du secteur ou non) ayant des compétences dans la certification visée |
| Par candidature individuelle | X | En fonction du ou des modalités d'évaluation, le jury sera composé de : Pour les épreuves écrites et les trappports d'activités : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat. Pour les épreuves pratiques, les épreuves orales et le dossier professionnel : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat et un professionnel (du secteur ou non) ayant des compétences dans la certification visée |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2009 | X | Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Fabricant deviseur » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 27 août 2018, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

une soixantaine de CQP sur les 10 dernières années

Autres sources d'information :

[UNIIC - CPNEFP Imprimerie et industries graphiques](#)

[IDEP](#)

Lieu(x) de certification :

CPNEFP

68 Boulevard Saint Marcel

75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMIGRAF, LILLE (59)

MEDIAGRAF, LA PLAINE SAINT DENIS (93)

GOBELINS, NOISY LE GRAND (93)

AFI LNR, MONT SAINT AIGNAN (76)

GRAFIPOLIS, NANTES (44)

CIFOP, L'ISLE D'ESPAGNAC (16)

SEPR, LYON (69)

Historique de la certification :